

## → ELEVEUR : Rappel du protocole Désinsectisation pour la FCO

Les familles professionnelles de la filière veau recommandent que ce protocole soit appliqué à tous les veaux > 14 jours, quel que soit leur destination

Avec plus de 250 000 veaux exportés en 2017, le débouché export est devenu indispensable à l'équilibre du marché du veau nourrisson.

Pour le maintenir, l'engagement de tous les acteurs est primordial.



Je désinsectise mes veaux au moins 14 jours avant leur départ

- Deltaméthrine émulsion pour-on  $\geq 7,5$  g/litre
- Action pendant 14 jours si insecticide à rémanence longue, ou plus si l'AMM l'indique
- Les animaux ne doivent pas être mouillés dans les 12h post traitement
- Application sur la ligne du dos\* et sur chaque extrémité\*  
*\*Volume à adapter suivant la notice du produit utilisé (prendre en compte la protection maximale)*



Le jour où j'effectue le traitement, je remplis correctement et je conserve

- Le registre d'élevage (carnet sanitaire)
- Les ordonnances (5 ans)
- La preuve d'achat du produit (1an)



Lors du départ, je complète, je signe et je fournis systématiquement à mon opérateur

- L'attestation officielle de traitement insecticide des animaux ([cliquer ici](#))
- L'ICA du veau (en fonction du délai d'attente du produit)

## Veaux nourrissons destinés à l'Espagne

### ➔ OPERATEUR : Rappel du protocole Désinsectisation + PCR pour la FCO



Je récupère l'attestation de traitement insecticide des animaux et l'ICA dûment remplis lors du ramassage

- Je m'assure que les **veaux** ont bien été **désinsectisés conformément au protocole prévu** ([voir partie Eleveur](#))
- Je **vérifie l'identification** de chaque veau et la **concordance avec l'attestation** de désinsectisation
- **Le moyen de transport** utilisé pour la collecte doit être **désinsectisé**



Je fais réaliser une **analyse PCR individuellement** sur chaque veau **destiné à l'Espagne**

- **14 jours au moins** après le début de la désinsectisation
- Test **PCR FCO de groupe** (test général du virus de la FCO sans distinction de sérotype)
- Animaux **maintenus sous désinsectisation** jusqu'à leur arrivée en Espagne (suivant le produit utilisé en élevage, je les redésinsectise en centre éventuellement)



J'expédie les veaux en Espagne

- Seuls les animaux **ayant une PCR négative**
- Dès que le résultat PCR est connu et **sous 7 jours maximum après la date de prélèvement**
- Je joins l'**attestation de désinsectisation et les résultats individuels des PCR** à la partie II du certificat TRACES original **ET** au certificat électronique
- **Le moyen de transport** utilisé pour l'expédition est **désinsectisé**